

Paris, le 2 décembre 2011

SIGNATURE DE L'ACCORD D'ACQUISITION PAR LE GROUPE CANAL+ DES CHAINES DU GROUPE BOLLORE

Les Groupes Bolloré et Canal+ annoncent la signature de l'accord définitif portant sur l'acquisition par le Groupe Canal+ des chaînes gratuites du Groupe Bolloré.

Cet accord prévoit une acquisition par le Groupe Canal+, en deux temps, des chaînes Direct 8 et Direct Star, ainsi que de leur régie publicitaire. L'accord donne également une option au Groupe Canal+ d'en faire l'acquisition à hauteur de 100%, en une seule fois, contre une rémunération en titres Vivendi à hauteur de 22,4 millions d'actions.

Cet accord est soumis à l'approbation de l'Autorité de la concurrence et du CSA.

Données techniques

Les termes de l'accord initial sont légèrement modifiés avec le bénéfice pour Canal+ d'une option consentie par Groupe Bolloré entre deux schémas d'acquisition par Groupe Canal+ de l'activité de télévision du Groupe Bolloré qui comprend les chaînes Direct 8 et Direct Star.

Schéma 1 :

L'accord entre les Groupes Bolloré et Canal+ prévoit une prise de participation immédiate de 60 % par Groupe Canal+ dans l'activité de télévision du Groupe Bolloré qui comprend les chaînes Direct 8 et Direct Star.

Valorisation des actifs et modalités de paiement :

- au closing de l'opération (60 % du capital des chaînes) : émission de 16,2 millions de titres Vivendi valorisés à la moyenne des 4 derniers mois (17,3 euros*) soit 279 millions d'euros.
- à l'éventuel exercice, à horizon de 3 ans, des promesses d'achat et de vente, au bénéfice respectivement du Groupe Bolloré et de Groupe Canal+, sur les 40 % restants du capital : paiement en cash pour un montant de 186 millions d'euros.

Schéma 2 :

Groupe Canal+ acquiert, en une fois, 100% de l'activité de télévision du Groupe Bolloré qui comprend les chaînes Direct 8 et Direct Star, rémunéré par l'émission de 22,4 millions de titres Vivendi. Le prix d'émission des titres sera déterminé au closing de l'opération.

Dans les deux schémas, engagement de conservation des titres Vivendi, détenus par le Groupe Bolloré, d'une durée de 6 mois minimum après le closing de l'opération.

* du 7 mai 2011 au 7 septembre 2011

A propos de Vivendi

Les plus belles émotions du numérique. Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs. Vivendi rassemble le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un brésilien des télécoms alternatifs (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+). En 2010, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 28,9 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,7 milliards d'euros. Il compte environ 51 300 collaborateurs. www.vivendi.com

Avertissement Important

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autorités réglementaires ainsi que les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

Médias

Paris

Jean-Louis Erneux
+33(0)1 71 71 15 84
Solange Maulini
+33 (0) 1 71 71 11 73

Relations Investisseurs

Paris

Jean-Michel Bonamy
+33 (0) 1 71 71 12 04
Aurélia Cheval
+33 (0) 1 71 71 12 33
France Bentin
+33 (0) 1 71 71 30 45

New York

Eileen McLaughlin
+(1) 212.572.8961